

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DAC 478 Subvention (5.000 euros) au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon ;

Sur le rapport présenté par Mme VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon, 1, rue de Villeneuve 78730 Saint-Arnoult en Yvelines. 184326 ; 2018-00357.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 6574 et rubrique 3121.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO